

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2022
COMMUNE DE HOSTENS

Présents :

- Bernadette RESTOUILH
- Muriel VELOSO
- Nicole ZAMMIT
- Monique GRIVEL
- Evelyne DODE
- Nadège SOUBIRAN
- Lucienne BOUCLY
- Jean-Louis DARTAILH
- Maurice MALLET
- Julien RUIZ
- Pascal BIZZARI
- Julien HENRIOT
- Pierre DURY
- Serge SPELEERS
- Cédric RE

Le quorum est atteint

La séance est ouverte à 20h35

Secrétaire de séance : Cédric RE

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2022
- Délibération compte de gestion Commune Hostens 2021
- Délibération compte administratif Commune Hostens 2021
- Budget commune Hostens 2022
- Délibération – vote des taxes directes locales 2022 – commune de Hostens
- Délibération compte de gestion Eau Hostens 2021
- Délibération compte administratif Eau Hostens 2021
- Budget eau Hostens 2022

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a présenté Monique GRIVEL qui remplace Jacqueline MALLET en qualité de conseillère municipale.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Vote :

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 15

DELIBERATION COMPTE DE GESTION COMMUNE HOSTENS 2021

Mme VELOSO a présenté le bilan du compte de gestion de la commune 2021.

Vote :

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 3 (Lucienne BOUCLY, Serge SPELEERS et Pierre DURY)
- POUR : 12

DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE HOSTENS 2021

Mme VELOSO a présenté le bilan du compte administratif de la commune 2021.

Vote :

Monsieur le Maire est sorti de la salle pendant le vote. Mme SOUBIRAN a procédé au vote.

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 3 (Lucienne BOUCLY, Serge SPELEERS et Pierre DURY)
- POUR : 11

BUDGET COMMUNE HOSTENS 2022

Mme VELOSO a présenté le budget prévisionnel de la Commune pour 2022.

Mr DURY demande la parole pour indiquer que les documents de synthèse ont été transmis le jour même du présent Conseil Municipal par mail, et que les documents comptables détaillés (notamment le document M14) n'ont pas été remis. Ainsi, il n'est pas possible pour lui de voter en connaissance de cause, rien de ce qui est exposé n'est vérifiable sans le document comptable.

Monsieur le Maire indique que les documents détaillés ont été transmis aux membres de la commission finance (dont S. SPELEERS fait partie) lors de la réunion du 7 avril 2022. Et que P. DURY a ainsi pu se les procurer.

Mr DURY affirme qu'il a effectivement pris connaissance des documents en question par l'intermédiaire de S. SPELEERS. Néanmoins, ceux-ci auraient dû être transmis lors de la convocation au Conseil Municipal afin que chaque conseiller puisse en prendre connaissance.

Vote :

- CONTRE : **3 (Lucienne BOUCLY, Serge SPELEERS et Pierre DURY)**
- ABSTENTION : **0**
- POUR : **12**

DELIBERATION DU VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 COMMUNE D'HOSTENS

Monsieur le Maire a présenté les taxes directes locales pour 2022 sur la commune de Hostens. Les taux sont inchangés par rapport à l'année précédente.

- Taxe d'habitation : 0%
- Taxe foncière sur le bâti : 31,30%
- Taxe foncière sur le non-bâti : 25,91%

Vote :

- CONTRE : **0**
- ABSTENTION : **0**
- POUR : **15**

Mr RUIZ précise que les bases sur les taxes seront réévaluées en 2022 avec une augmentation de l'ordre de 3,4% pour les administrés.

Mr DURY ajoute que la LGV va aussi induire une taxe complémentaire pour les administrés à partir de 2023.

Délibération compte de gestion Eau Hostens 2021

Mme VELOSO a présenté le bilan du compte de gestion de l'eau de la commune 2021.

Mr DURY souhaite avoir des explications sur le déficit d'environ 95000€ sur le budget. Est-ce une insuffisance des factures d'eau qui a pourtant été réalisé en 2 temps (février et octobre 2021) comme chaque année, ou lié à l'achat des compteurs « électroniques » ?

Monsieur le Maire indique que la facture de février 2021 concernait le budget 2020. La facture d'octobre 2021 concernent bien l'année en cours. Il manque donc une facturation d'eau pour 2021 le retard est dû au délai consacré à la pose des nouveaux compteurs, ceci a forcément une incidence sur le déficit évoqué.

Mme RESTOUILH ajoute qu'historiquement, deux factures d'eau étaient établies pour l'année en cours (en juin et en décembre).

Mr DURY ajoute que lors du Conseil Municipal du 4 juin 2021, il avait été voté d'affecter une subvention du FDAEC pour l'achat des compteurs électroniques. Or la subvention en question est affectée à la section investissement de la commune et non au budget de l'eau.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible qu'il y ait eu une erreur d'affectation qui est à corriger le cas échéant. Par ailleurs, M. le Maire indique que le montant des recettes du service de l'eau est globalement inchangé. Le déficit est dû au coût de la maintenance. Néanmoins, les investissements réalisés actuellement ont pour but de diminuer les coûts de maintenance dans l'avenir.

Vote :

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 3 (**Lucienne BOUCLY, Serge SPELEERS et Pierre DURY**)
- POUR : 12

DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF EAU HOSTENS 2021

Mme VELOSO a présenté le bilan du compte administratif de l'eau 2021.

Vote :

Monsieur le Maire est sorti de la salle pendant le vote. Mme SOUBIRAN a procédé au vote.

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 3 (**Lucienne BOUCLY, Serge SPELEERS et Pierre DURY**)
- POUR : 11

BUDGET EAU HOSTENS 2022

Mme VELOSO a présenté le budget prévisionnel de l'eau pour 2022.

Mr DURY demande pourquoi les études pour la création du nouveau forage n'ont pas été intégrées.

Mr MALLET indique que la création du nouveau forage est échelonnée sur 3 ans et que pour 2022, les documents présentés par Muriel indiquent 20000€ consacré aux études pour 2022.

Mr DURY indique que le terme utilisé n'est pas « étude création nouveau forage », mais « étude réfection forage » ; ce qui prête à confusion.

Mr MALLET confirme que les termes utilisés peuvent prêter à confusion.

Vote :

- CONTRE : 2 (**Lucienne BOUCLY et Pierre DURY**)
- ABSTENTION : 1 (**Serge SPELEERS**)
- POUR : 12

Mr DURY s'interroge sur l'absence de discussion sur la revalorisation du prix de vente de l'eau aux administrés.

Monsieur le Maire indique que l'objet du présent Conseil Municipal est le vote du budget. La revalorisation du prix de vente de l'eau sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal. Monsieur le Maire ajoute qu'il n'est pas « pour » une augmentation, mais que plusieurs signaux alertent sur la nécessité de réévaluer à la hausse. Nous allons analyser tous les signaux d'alerte et établir un plan d'action. La mise en place des nouveaux compteurs fait partie du projet, elle permettra de passer moins de temps pour relever les compteurs et obtenir des index plus justes. Pour autant, il semble inévitable d'augmenter le prix de vente de l'eau pour financer ce plan, compte tenu en particulier de l'augmentation des coûts de maintenance.

Séance levée à 21h39

